

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Novembre à 20h30, le Conseil Municipal de CUBLAC (Corrèze) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Marc BRUT, Maire.

Date de convocation : 29.10.2024

Nombre de conseillers : 19

En exercice : 16

Présents : 13

Absents : 3 (dont 2 procurations)

Votants : 15

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL - M. GILET - M. VIGNOT –
Mme VALLAT - M. BONNEFOND – Mme ROPARTZ - Mme BONDU – Mme LAJUGIE - Mme BOUZIDI -
M. LACOSTE - Mme MATHOU-CHAUVINIAT.

Absents : Mme ROUX (procuration à M. VIGNOT) - M. BOUTON (procuration à M. BRUT) - M. DE SOUSA.

Secrétaire de séance : Mme MATHOU-CHAUVINIAT Gaëlle.

2024-74 **Objet 1 : Tarifs de location des salles communales pour 2025.**

M. le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur une réévaluation de ces tarifs, **à compter du 1^{er} janvier 2025**, ainsi qu'il suit :

DESIGNATION	SALLE POLYVALENTE		<u>SALLE DES AINES</u>	SALLE ADMINISTRATIVE
Manifestation	CUBLACOIS Particuliers	EXTERIEUR Associations, entreprises et comités d'entreprises	CUBLACOIS particuliers associations comités d'entreprises	CUBLACOIS dans le cadre d'une activité professionnelle
Location de la salle avec cuisine et lave- vaisselle	510 €	1 125 €	175 €	60 €
Arbre de Noël	275 €	600 €		
Manifestation culturelle		310 €		
Spectacle		600 €		
CAUTION	3 chèques de 500 €		170 €	150 €

L'assemblée confirme que les salles communales ne sont proposées à la location que pour les personnes **habitant à Cublac** ou **étant propriétaires sur la commune**.

Le Conseil municipal décide que la location des salles sera effectuée par demande écrite, accompagnée d'un justificatif prouvant que l'événement nécessitant la location concerne effectivement **la personne titulaire de la convention ou ses ascendants directs ou ses descendants directs**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- **De fixer** les tarifs comme précisés ci-dessus, à compter du **1^{er} janvier 2025** ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211906607-20241106-2024-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2024

Le Maire,

Jean Marc BRUT

